



Communiqué de presse

[COVID-19]

COGEPART assigné en référé pour mise en danger des livreurs de Carrefour

Ce lundi 4 mai 2020 à 13h30 au Tribunal judiciaire de Lyon, l'inspection du travail a assigné la société **Les Coursiers de Lyon** membre du groupe **COGEPART** "afin de voir ordonner toutes mesures propres à faire cesser le risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physiques des travailleurs".

Solidaires Rhône s'est porté intervenant volontaire en soutien aux élus Solidaires du CSE et aux salariés qui emballent et livrent les courses aux clients de Carrefour (notamment Part Dieu et Confluence).

Dès le 17 mars, plusieurs salariés avaient fait valoir leur droit de retrait devant l'absence de toute mesures prises par COGEPART pour les protéger du COVID 19

Les élus avaient déposé un droit d'alerte.

La seule réponse de COGEPART avait été de menacer de licenciement les salariés en droit de retrait, contraints, la boule au ventre, de reprendre le travail sans masques, sans gants, sans désinfectants, sans gestes barrières.

Solidaires demande à la justice de rappeler à Cogepart ses obligations de sécurité des salariés et des clients et leur obligation de mettre en place des mesures de protection en lien avec les élus du CSE.

Nos vie valent plus que les profits de Jérôme DOR (patron du groupe COGEPART)